



Curatelle officielle régionale

Sur mandat de la Ville de Sierre, le CMS assure la gestion de la Curatelle Officielle Régionale depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les curateurs officiels assument les mandats que leur confient l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA) de Sierre et les autres APEA du district de Sierre dans le cadre d'une collaboration régionale.

Désignés curateurs ou tuteurs (pour les mineurs), ils sont tenus de sauvegarder les intérêts personnels et/ou matériels des personnes (adultes ou mineurs) au bénéfice d'une mesure de protection. Cette aide peut porter tant sur la gestion des biens et/ou des revenus que sur la représentation juridique auprès des tiers ou encore sur l'assistance personnelle et/ou médicale.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les APEA, qui vérifient la bonne exécution des mandats, notamment par l'examen de rapports et de comptes périodiques.

Pour de plus amples informations :

- [Lien sur le site de l'APEA de Sierre](#)
- [Etat du Valais : Service juridique de la sécurité et de la justice](#)
- [Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes](#)
- [Mesures de protection de l'enfant](#)
- [Mesures de protection de l'enfant - fiche cantonale](#)
- [Mesures de protection de l'adulte](#)
- [Mesures de protection de l'adulte - fiche cantonale](#)

Horaires

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et sur rendez-vous.

La permanence téléphonique est active de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Contact

Curatelle officielle régionale
Rue du Bourg 12, CP 223
3960 Sierre

Tél. 027 452 02 16
Fax. 027 452 07 96